

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1998

présenté par
M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Au onzième alinéa, remplacer les termes "missions propres" par "propres missions".
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de propreté rédactionnelle.